



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix huit le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames, Ghislaine CORJON, Sylvie MOREAU, Annie VADENNES, Madeleine FRANCHINA, Marie Thérèse FORESTIER, Nicole POMPEIGNE, Messieurs Jean-Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY, Philippe PAYARD, Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice. .

Absents : Madame Karine RAGU, Françoise BAUDET (pouvoir à Madame Ghislaine CORJON), Michel QUENARDEL (arrivé à 20h34) Madame Corinne GILLES, (pouvoir à Madame Marie Thérèse FORESTIER),

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017.

**DELIBERATION N° 2018-1**

**Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

**Décision 2017-36 du 21 décembre 2017** : conclusion d'une consultation pour le changement de menuiseries extérieures 4 pavillons et la mairie avec MV Bâtiment sis 11 rue du 14 août à LORRIS pour un montant de 75 385.21 € HT,

**Décision 2018-1 du 8 janvier 2018** : annule et remplace la décision du 2017-34 contrat de cession de spectacle avec « Jocker Organisation » pour l'animation des vœux pour la somme de 3 500 €,

**Décision 2018-2 du 8 janvier 2018** : contrat d'entretien et de maintenance des installations de chauffage de ventilation et de climatisation n° 2017.12.6486 avec Mollière pour 1 an pour la somme 15 660.00 € HT

**DELIBERATION N° 2018-2**

**Indemnité gardiennage des églises**

Arrivée de Monsieur Michel QUENARDEL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par courrier en date du 11 décembre 2017, Monsieur le Préfet du Loiret a communiqué le nouveau montant des indemnités susceptibles d'être accordées pour le gardiennage des églises communales.

Pour 2017, ces indemnités sont les suivantes :

- ✓ Gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte : 479.86 €
- ✓ Gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice de culte mais visitant l'église à des périodes rapprochées : 120.97 €

Le Conseil Municipal décide d'allouer à Madame POIRIER, qui assure le gardiennage de l'église de Dampierre-en-Burly, une indemnité de 120.97 € au titre de l'exercice 2018.

**DELIBERATION N° 2018-3**

**Création emplois saisonniers**

Le Conseil Municipal, qu'afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été, et de pallier au surcroît d'activité pendant cette même période, décide que soit créé 8 emplois saisonniers d'adjoints techniques.

**DELIBERATION N° 2018-4**

**Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial 10 heures mensuelles, (2.31/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial 72 heures mensuelles, (16.62/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'adjoint technique Territorial 125 heures mensuelles, (28.85/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**DELIBERATION N° 2018-5**

**Autorisation de recrutement**

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 4 avril 2018 et d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée de six mois.

**DELIBERATION N° 2018-6**

**Attribution marché : réalisation travaux d'eaux usées et de voirie clairière de Chamerolle et clairière de la Mardelle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées et de voirie clairière de Chamerolles et clairière de la Mardelle a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il informe les membres du conseil municipal qu'eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E. pour chaque lots, un classement a été effectué

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
N°1-VRD	TPL	192 830.00
N°2-réhabilitation du réseau d'assainissement	Réha Assainissement	52 202.00

**DELIBERATION N° 2018-7**

**Demande subvention : appel à projets d'intérêts communal auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie clairière de Chamerolles et clairière de la Mardelle

Pour financer ces travaux le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide au titre de l'appel à projets d'intérêt communal

**DELIBERATION N° 2018-8**

**Demande subvention : amendes de police auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux, de voirie clairière de Chamerolles et clairière de la Mardelle

Pour financer ces travaux le Conseil Municipal décide de solliciter une aide au titre des crédits d'Etat (amendes de police et mines sur le pétrole) auprès du Conseil Départemental

**DELIBERATION N° 2018-9**

**Demande Fonds de Concours pour les travaux de voirie clairière de Chamerolles et clairière de la Mardelle auprès de la Communauté de Communes Val de Sully**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie clairière de Chamerolles et clairière de la Mardelle

Pour financer ces travaux le Conseil Municipal décide de solliciter une aide au titre du fonds de concours auprès de la communauté de communes du Val de Sully

**DELIBERATION N° 2018-10**

**Convention de collaboration**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par le comité d'organisation du Tour du Loiret 2018 pour accueillir l'arrivée de la première étape à Dampierre en Burlay le vendredi 25 mai 2018. Le coût financier de la commune est de 2 000.00 €, l'achat des bouquets de fleurs remis aux lauréats et la fourniture d'une coupe pour le vainqueur de l'arrivée du jour.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration avec le Comité d'Organisation du Tour du Loiret 2018.

**DELIBERATION N° 2018-11**

**Subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par une lycéenne pour l'octroi d'une subvention afin de l'aider à financer un voyage scolaire au Japon.

Le Conseil Municipal décide de lui allouer la somme de 150.00 €, en contre partie il sera demandé à cette lycéenne de venir faire un compte rendu de son voyage à l'école élémentaire dans le cadre de l'étude du monde.

**DELIBERATION N° 2018-12**

**Adhésion A.R.F.**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Régionale de Fleurissement Centre, association qui œuvre pour le développement du fleurissement et l'embellissement des villes et villages de notre région pour la somme de 65€.

**DELIBERATION N° 2018-13**

**Participation financière classe de découverte**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les élèves de la classe de Monsieur BOTTON vont participer du 11 juin au 20 juin 2018 à une classe de découverte organisée par les Œuvres Universitaires du Loiret à PENESTIN.

Il précise que le coût du séjour s'élève à 545 € par élève et que le Conseil Départemental participe à hauteur de 65 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 200 € par élève scolarisé à Dampierre en Burly participant à la classe de découverte du 11 au 20 juin 2018 à Pénestin.

**DELIBERATION N° 2018-**

**Questions diverses**

Suspension de séance à 20h50 - Réouverture de séance à 20h51

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h51.



Le Maire,  
Serge MERCADIE.